Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

RÈGLEMENT (CE) Nº 827/2004 DU CONSEIL

du 26 avril 2004

interdisant l'importation de thon obèse de l'Atlantique (Thunnus obesus) originaire de Bolivie, du Cambodge, de Géorgie, de Guinée équatoriale et de Sierra Leone, et abrogeant le règlement (CE) nº 1036/2001

(JO L 127 du 29.4.2004, p. 21)

abrogé par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (UE) nº 249/2014 du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014	L 84	4	20.3.2014

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2004R0827:20050625:FR:PDF